

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue **le lundi 4 août 2014**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Mesdames Isabelle Marsolais et Sophie Racette, conseillères, et monsieur Claude Mercier, conseiller, étant absents.

Madame Audrey St-Georges, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 238-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 239-2014

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal du 7 juillet 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 240-2014

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'août 2014, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'août 2014	146 187,32	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	34 273,51	
Liste des comptes à payer	103 434,37	
Total des déboursés du mois d'août 2014	283 895,20	\$

QUE les déboursés au montant de **283 895,20** \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 4 août 2014

Fonds d'administration :
- Au folio 5959 à la Caisse Desjardins
de la Nouvelle-Acadie
En placement : 2 750 000,00 \$

- Au compte courant : 213 351,30 \$

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'août 2014.

Résolution n° 241-2014

Demande du Club motoneige Caravane

Installation de la signalisation de passage de motoneiges

ATTENDU QU'une demande du Club est déposée pour l'installation de signalisation en vue du passage de motoneiges, saison 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte d'installer la signalisation sur le chemin Foucher et le rang des Continuations pour le Club motoneige Caravan Rawdon, le tout tel que formulé dans leur correspondance du 29 juin 2014.

Sentier de motoneige

Via l'ancienne voie ferrée

Suivi de la correspondance du 28 janvier 2014

QU'une rencontre soit prévue avec le Club de motoneige Caravane Rawdon en août pour suivi du dossier.

ADMINISTRATION

Résolution n° 242-2014

Période de probation - Mme Julie Leblanc

ATTENDU QUE Mme Julie Leblanc a été embauchée le 25 novembre 2013;

ATTENDU QUE la période de probation reliée à son embauche était de 6 mois;

ATTENDU QU'une évaluation de rendement a été effectuée avec madame Leblanc;

ATTENDU QUE Mme Leblanc répond aux exigences de la municipalité dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la fin de la période de probation de madame Julie Leblanc, et cela, effectif à compter du 4 août 2014.

Projet d'entente - Service de soins infirmiers en milieu rural avec le CSSSNL

Item reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 243-2014

Honoraires professionnels

**Mise à jour du plan d'intervention
(Conduites et chaussées)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit mettre à jour son plan d'intervention de 2006 et cela en vertu du nouveau guide d'élaboration, qui exige une analyse différente et plus exhaustive et qui s'étend sur l'ensemble des réseaux municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée);

ATTENDU QU'une proposition est déposée à la Municipalité par la firme Beaudoin Hurens au montant de 19 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la firme Beaudoin Hurens d'une somme de 19 000 \$ plus taxes, pour la mise à jour du plan d'intervention (conduites et chaussées), le tout tel que formulé dans l'offre de services professionnels numéro OS-GC-14186.

Résolution n° 244-2014

Vente d'objets promotionnels pour la population

ATTENDU QUE le service de l'accueil, de perception et des communications reçoit de nombreuses demandes pour l'achat d'objets promotionnels au logo et au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques vend déjà quelques articles promotionnels (épinglettes et cartes routières) par le biais de différentes activités de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE d'autres objets promotionnels peuvent être vendus à la population à la réception aux prix suivants :

Épinglette au logo de la Municipalité	1 \$
Crayon	2 \$
Carte routière	2 \$
Calendrier	3 \$
Casquette	10 \$
Chandail (style polo)	20 \$
Chandail manche courte	15 \$
Cordon pour porte-clés	3 \$
Drapeau acadien	
Grand (36 X 60)	15 \$
Moyen (12 X 18)	3 \$
Petit (6 X 9)	2 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal accepte de vendre à la population, les objets promotionnels mentionnés dans la liste ci-dessus aux prix indiqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 245-2014

Paiement de la retenue contractuelle

Travaux de pavage sur la rue de Port-Royal

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur la rue de Port-Royal sont maintenant exécutés et qu'une garantie de 5 % avait été conservée du montant total du contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit verser cette retenue à l'entrepreneur puisque les travaux sont conformes;

ATTENDU QUE le montant de cette retenue est de l'ordre de 2 225,35 \$ (incluant les taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser la retenue de 5 % des travaux à l'entrepreneur Sintra inc. d'une somme de 2 225,35 \$.

Résolution n° 246-2014

Honoraires professionnels

Réfection du pavage rue Sainte-Anne

V/Dossier n° : OS-GC-14187 (J10113-01)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une deuxième phase de pavage sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QU'une proposition d'honoraires professionnels est reçue de la firme Beaudoin Hurens pour la préparation des documents, la gestion de l'appel d'offres ainsi que l'analyse et les recommandations (étape 1), et surveillance des travaux (étape 2), le tout pour un montant de 7 700 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la firme Beaudoin Hurens pour les honoraires professionnels relativement au pavage de la section 2 de la rue Sainte-Anne, le tout tel que formulé dans l'offre de services professionnels numéro OS-GC-14187 (J10113-01).

Résolution n° 247-2014

Réfection de pavage rue Sainte-Anne

V/Dossier : N° J10113-01

Résultat des demandes de prix sur invitation

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à des demandes de prix sur invitation pour la réfection du pavage sur la rue Sainte-Anne (entre le Collège Esther-Blondin et le rang des Continuations);

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 16 juillet 2014 et que deux (2) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la compagnie Sintra inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 87 687,12 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la soumission de la compagnie Sintra inc. pour un montant de 87 687,12 \$ (taxes incluses) afin de procéder à la réfection du pavage, sur une section de 375 mètres de la rue Sainte-Anne, soit entre le Collège Esther-Blondin et le rang des Continuations.

Que cette somme soit prise à même le surplus libre accumulé de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 248-2014

Travaux supplémentaires - Pavage rue Sainte-Anne
Remplacement de puisards

ATTENDU QUE des remplacements de cinq (5) puisards existants sont nécessaires sur la rue Sainte-Anne suite à des directives de l'ingénieur responsable du chantier;

ATTENDU QUE ces travaux ont été présentés au conseil municipal pour approbation et analyse et que ce dernier est d'accord avec les explications données concernant les ouvrages mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter les frais supplémentaires pour un montant de 10 170 \$ (plus taxes applicables), le tout relativement au dossier numéro J10113-00.

Résolution n° 249-2014

Entretien des rues 2014 - Réfection de trottoirs

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la soumission de *Les Placements André Bell inc.* soit acceptée, au montant de 242,85 \$/mètre linéaire (plus taxes), incluant :

- Trait de scie
- Trottoir de 1,2 mètre de largeur
- Asphalte
- La pose d'armature
- La pierre dans les entrées.

Pour une enveloppe budgétaire d'environ 21 000 \$ pour la réfection des trottoirs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, pour 2014.

HYGIÈNE DU MILIEU

Demande de raccordement au réseau pluvial
101, rue Laurin
Matricule 9990 48 7109

Demande reportée en septembre.

Résolution n° 250-2014

Achat de bacs roulants bruns 240 litres

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'achat de bacs bruns pour l'inventaire au garage municipal;

ATTENDU QU'une soumission est reçue de la compagnie EBI au coût de 99,45 \$ du bac, impression du logo et transport inclus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de EBI Environnement inc. pour l'achat de cinquante-cinq (55) bacs bruns au coût unitaire de 99,45 \$ plus taxes applicables, incluant le logo des armoiries de la Municipalité de Saint-Jacques et le transport.

Résolution n° 251-2014

Nettoyage des conduites d'égout sanitaires et pluviales

ATTENDU QU'une somme de 8 000 \$ a été approuvée au budget pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaires et pluviales;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés en sous-traitance au cours du mois d'août;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la compagnie ABC Environnement soit au montant de 125 \$/ heure par camion.

URBANISME

Résolution n° 252-2014

Dépôt du rapport du CCU du 22 juillet 2014

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport du CCU du 22 juillet 2014.

Résolution n° 253-2014

Attribution du siège no 6

Comité du CCU

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la personne suivante soit nommée et désignée pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques, soit:

- Siège numéro 6 - Mme Caroline Lacombe (d'août 2014 à juillet 2016)

Demande de dérogation mineure

Demandeur: André Bournival

Dossier reporté à une séance ultérieure. Le comité consultatif d'urbanisme procédera à une rencontre éventuelle avec le demandeur.

Premier projet de règlement n° 267-2014 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 55-2001 relatives à l'installation de clôtures, aux normes d'affichage et à l'installation de piscines privées extérieures

AVIS DE MOTION est donné par madame Josyane Forest qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement à l'effet de modifier le *Règlement de zonage numéro 55-2001*.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 254-2014

Aménagement d'un mini skatepark

Achat de modules

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques ne possède plus de modules de jeux de skatepark;

ATTENDU QUE la demande est présente pour les usagers de ce sport;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée par le biais de sa politique familiale, dans le cadre du plan d'action à court terme, de voir à réaménager un endroit pour la pratique de ce sport;

ATTENDU QUE le terrain de palets serait un très bon endroit pour aménager deux modules pour les utilisateurs, puisque présentement cet endroit est déjà utilisé;

ATTENDU QU'un projet est présenté incluant une soumission de la compagnie Techsport pour l'achat des modules au montant de 4 375,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à majorité des conseillers présents d'accepter le projet présenté et d'affecter cette dépense au fonds de roulement, et que celle-ci soit remboursée sur deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2015. *(M. François Leblanc, conseiller, vote contre)*

Résolution n° 255-2014

Relocalisation de la patinoire - Parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE la patinoire nécessite des travaux majeurs pour la prochaine saison;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques aimerait relocaliser sa patinoire à l'intérieur de son parc;

ATTENDU QUE la directrice générale a travaillé avec les ingénieurs de la MRC Montcalm afin d'obtenir une estimation budgétaire;

ATTENDU QUE plusieurs solutions s'offrent à la municipalité, dont la description est jointe à la présente résolution en pièces jointes pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE pour une première étape, la patinoire sera réaménagée à l'intérieur du parc Aimé-Piette;

ATTENDU QUE la dépense reliée au projet sera financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans, à partir de 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le réaménagement de la patinoire pour un coût approximatif de 100 000 \$.

Résolution n° 256-2014

Prononciation du gentilé de Saint-Jacques

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentilés en français, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de Saint-Jacques s'écrit « Jacobin », au masculin singulier, et « Jacobine », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [ʒa.kɔ.bɛ̃] et [ʒa.kɔ.bin], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Jacobin » et « Jacobine » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser les prononciations de « Jacobin » et « Jacobine » en [ʒa.kɔ.bɛ̃] et [ʒa.kɔ.bin], respectivement.

Réaménagement de la piste de BMX
Mandat pour travaux

Dossier transféré au comité des loisirs pour étude et reporté au prochain budget.

VARIA

Divers sujets traités :

- Rue Sainte-Anne: Lampadaires défectueux
- Invitation à la Journée du Québec le 23 août
- Dossier Carrières et sablières : pourparlers avec la MRC de Montcalm

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 257-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 25.

Audrey St-Georges
Directrice générale adjointe

Pierre La Salle
Maire